

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

7 MARS 2022

Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 7 mars 2022, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 20 h 07 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Johane Thibeault
Catherine Bolduc
Nancy Savard
Jessy Belley

M le conseiller : Yannick Charbonneau

Également présente Mme Cathy Fontaine, adjointe-administrative et agente locale.

Un citoyen

A 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption des procès-verbaux de l'assemblée spéciale de vérification et de l'assemblée régulière du 7 mars 2022;
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Adoption contrat de travail Mme Cathy Fontaine;
- 9- Adoption règlement no : 462-2022 concernant le code d'éthique des élus municipaux;
- 10- Adoption règlement 463-2022 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la sûreté du Québec;
- 11- Demande CPTAQ M. Ghislain Laprise;
- 12- Orientation préliminaire dossier CPTAQ Mme Solange Girard, M. Marcel Girard et M. Yannick Charbonneau;
- 13- Installation conteneur au Lac Édén;
- 14- Réponse de la MRC Maria-Chapdelaine concernant les règlements : 457-2021, 458-2021, 459-2021 et 460-2021;
- 15- Affaires nouvelles :
 - a. Résolution pour reddition annuelle pour entretien des routes rurales 1 et 2;
- 16- Période de questions;
- 17- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 35.

2. 26.03.2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 MARS 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 7 mars 2022 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 27.03.2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2022 (avec exemption de lecture);

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 7 février 2022 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées (avec exemption de lecture);

04- 28.03.2022 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2022 : 54 383.60\$

05- 29.03.2022 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 4 466.15\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN FÉVRIER 2022 : 58 849.75\$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORTS :

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et de l'égout tout va bien. La télémétrie est installée.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 9 février, il n'y avait aucun coliforme, ni aucune bactérie, la turbidité était de 0.8 et en ce qui concerne l'eau brut les résultats ne nous indiquent aucun coliforme. Pour les résultats du 23 février, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie, des fanions ont été posés sur les chemins municipaux. Il y a beaucoup de neige cette année.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIR

- Pour la semaine de relâche, le mur d'escalade était ouvert de 9 h à 16 h à tous les jours de la semaine et était surveillé par Mme Cathy Fontaine.
- Une rencontre du comité porteur doit avoir lieu afin de prioriser les projets pour 2022.
- L'offre d'emploi pour les animateurs du camp de jour a été publiée dans le Contact et sur Facebook.
- Mme la Conseillère Jessy Belley a organisé plusieurs activités pour les jeunes de la municipalité pendant la semaine de relâche. Elle regarde pour une activité pour Pâques.

08- 30.03.2022 ADOPTION CONTRAT DE TRAVAIL MME CATHY FONTAINE.

ATTENDU QUE nous avons engagé Mme Cathy Fontaine comme adjointe-administrative et agente locale;

ATTENDU QU'UN contrat a été monté et présenté à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JESSY BELLEY;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité adopte le contrat de travail de Mme Cathy Fontaine tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil.

09- 31.03.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 462-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Municipalité adopte le règlement numéro 462-2022 concernant le code d'éthique des élus municipaux tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil et identique à celui déposé lors de la dernière réunion.

10- 32.03.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 463-2022 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Municipalité adopte le règlement numéro 463-2022 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil et identique à celui déposé lors de la dernière réunion.

11-DEMANDE CPTAQ M. GHISLAIN LAPRISE.

M. Ghislain Laprise a fait une demande de désistement à la CPTAQ et son dossier a été fermé.

12- ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DOSSIER CPTAQ MME SOLANGE GIRARD, M. MARCEL GIRARD ET M. YANNICK CHARBONNEAU.

La CPTAQ a donné son orientation préliminaire dans le dossier de Mme Solange Girard, M. Marcel Girard et M. Yannick Charbonneau. La Commission autorisera le changement de zonage, mais devra recevoir dans les 24 mois une désignation cadastrale faite conformément aux articles 3036 ou 3037 du Code civil du Québec ainsi qu'un plan préparé par un arpenteur-géomètre ayant pour objet les lots ou parties de lots visées par la présente décision.

13- INSTALLATION CONTENEUR AU LAC ÉDEN.

Un deuxième conteneur pour les déchets sera installé avant le Lac Éden puisque juste un ne suffit plus. Celui-ci aura 8 verges. Il est usagé d'environ 6 ans et son prix est de 1000\$ plus 300\$ pour le transport.

14- RÉPONSE DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINE CONCERNANT LES RÈGLEMENTS : 457-2021, 458-2021, 459-2021 ET 460-2021.

Règlement 457-2021 : la MRC Maria-Chapdelaine juge non conforme au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le règlement et n'autorise donc pas l'émission du certificat de conformité pour ce règlement.

Règlement 458-2021 : la MRC Maria-Chapdelaine juge non conforme au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le règlement et n'autorise donc pas l'émission du certificat de conformité pour ce règlement.

Règlement 459-2021 : la MRC Maria-Chapdelaine juge que le règlement est conforme et autorise donc l'émission du certificat de conformité pour celui-ci.

Règlement 460-2021 : la MRC Maria-Chapdelaine juge non conforme au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le règlement et n'autorise donc pas l'émission du certificat de conformité pour ce règlement.

15-AFFAIRES NOUVELLES :

a- 33.03.2022 RÉOLUTION POUR REDDITION ANNUELLE POUR ENTRETIEN DES ROUTES RURALES 1 ET 2.

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire état des dépenses qu'elle a effectué pour l'entretien des routes rurales 1 et 2;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité déclare avoir des dépenses en entretien des routes 1 et 2 pour l'année 2021 pour 274 168\$ pour un montant subventionné de 162 071\$.

16-PÉRIODE DE QUESTIONS.

Des félicitations sont adressées à Mme Jessy Belley pour avoir organisé plusieurs activités pour les jeunes lors de la semaine de relâche scolaire.

17- 34.03.2022 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

Que la séance soit et est levée à 20 h 07.

Adopté à la séance du 4 avril 2022

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et sec.-très.